

Séance du 10 Février 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 4 février 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mmes Dumas, Bisauta, MM. Gouffrant, Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoint ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire ; Mme Durruty à Mme Dumas ; Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé ; M. Bergé à Mme Capdevielle ; Mme Loupien-Suares à M. Etcheto.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Millet-Barbé présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **RENOVATION URBAINE** - Renouvellement du cofinancement du poste de chargé de mission « clauses d'insertion dans les marchés publics » à la Maison de l'emploi en 2011.

Dans le cadre du Projet de rénovation urbaine (PRU) des Hauts de Bayonne, un plan local d'application de la charte d'insertion (PLACI) a été signé le 19 mars 2009 par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), la Ville de Bayonne, l'Office public de l'habitat de Bayonne et Habitat Sud Atlantic, le GIP-Maison de l'emploi, l'Agglomération et le CCAS de Bayonne. Cette charte impose au porteur de projet et aux différents maîtres d'ouvrage engagés dans le PRU, un objectif minimum d'insertion réservé aux habitants de la Zone urbaine sensible (ZUS).

Le poste de chargé de mission « clauses d'insertion dans les marchés publics » permet d'apporter un appui spécifique aux maîtres d'ouvrage, de repérer le public à insérer et de coordonner le partenariat avec les entreprises. Forte des partenariats engagés avec les maîtres d'ouvrage du projet ANRU et les acteurs de l'insertion, la dynamique impulsée sur le quartier en matière d'insertion s'est étendue à d'autres chantiers de l'office public de l'habitat, des collectivités locales et d'autres opérateurs.

La charte locale d'insertion et la convention PRU des Hauts de Bayonne imposent au porteur de projet, et aux différents maîtres d'ouvrage engagés dans le projet, un objectif minimum d'insertion réservé aux habitants de la ZUS égal à 5 % du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux financés par l'ANRU, soit 55 000 h.

L'implication des maîtres d'ouvrage signataires de la convention ANRU, et des entreprises engagées sur les chantiers des Hauts de Bayonne, avec l'appui du GIP Maison de l'emploi et plus particulièrement du chargé de mission a permis d'obtenir (dernière mise à jour statistique en novembre 2010) les résultats suivants :

- l'inscription de 57 475 h d'insertion dans les marchés signés avec les entreprises impliquées sur le PRU ;
- la réalisation de 27 502 h d'insertion, réparties sur 90 contrats de travail, soit 51 % des heures inscrites dans les marchés signés.

Afin de poursuivre ce travail et répondre aux attentes de l'ANRU et des habitants du quartier, il est souhaitable que soit renouvelé pour un an le poste de chargé de mission « insertion à la Maison de l'emploi ». Ce poste, dont le coût brut annuel chargé est estimé à 55 932,49 €, est appelé à être cofinancé pendant un an, par le GIP-Maison de l'emploi (66,53%) et par l'Office public de l'habitat de Bayonne (16,73 %). Il est à noter que la part financée par l'UT DIRECCTE (Unité territoriale Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (ex DDTEFP Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle) en 2010 est maintenant à la charge du GIP-Maison de l'emploi.

Les 16,74% restants (9 360,90 €, contre 8 817,36 € en 2010), pourraient être apportés par la Ville de Bayonne sur le reliquat de la ligne « conduite de projet » du PRU.

Il est demandé au conseil municipal de renouveler le cofinancement pour l'année 2011, du poste de chargé de mission « clauses d'insertion dans les marchés publics » à la Maison de l'emploi, selon les termes précités.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.